

ÉCOLE PRIVÉE CATHOLIQUE SAINT JEAN XXIII

100 rue Chanoine BOUISSON 83200 Toulon

Tél. 04 83 42 17 54/06 26 62 09 44

E-mail : secretariat.stjean23@gmail.com

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans l'établissement pour l'année scolaire 2026/2027

Le secrétariat se tient à votre disposition jusqu'au 10 juillet 2026 et réouvrira lundi 24 août 2026.

Informations importantes concernant la rentrée scolaire

- **Jours de rentrée pour la maternelle Petite Section** : ils se diviseront sur 2 matinées.

Mardi 1^{er} septembre (se référer à la liste sur le site de l'école) **MPS**

- ✓ 8h30-10h : groupe 1
- ✓ 10h-11h30 : groupe 2

Jeudi 3 septembre (se référer à la liste sur le site de l'école) **MPS**

- ✓ 8h30-10h : groupe 3
- ✓ 10h-11h30 : groupe 4

- **Jours de rentrée pour les maternelles Moyenne et Grande sections**

Mardi 1^{er} septembre (se référer à la liste sur le site de l'école) **MMS et MGS**

- ✓ 8h30-10h : groupe 1
- ✓ 10h-11h30 : groupe 2

- **Jour de rentrée pour les classes élémentaires (du CP au CM2)**

Mardi 1^{er} septembre (8h15-16h)

- **Horaires**

Matin : 8h15-11h30 – les portes ouvrent à 8h (côté parking et non portail vert)

Après-midi : 13h-16h – les portes ouvrent à 12h50 (côté parking et non portail vert)

- **Restauration**

- Dès le mardi 1 septembre pour les classes élémentaires (du CP au CM2)
- Dès le jeudi 3 septembre pour les MMS et MGS
- Dès le vendredi 4 septembre pour les MPS

- **Périscolaire**

- Dès le mardi 1 septembre pour les classes élémentaires
- Dès le jeudi 3 septembre pour les maternelles MMS et MGS
- Dès le vendredi 4 septembre pour les MPS

- **Règlement des frais**

Ils seront à régler après réception de la facture (voir échéancier de prélèvement) :

- soit par chèque à l'ordre OGECE Saint Jean XXIII, à la date figurant sur la facture. (Voir échéancier)
- soit en espèces à remettre au secrétariat pendant les heures d'ouverture, il vous sera remis un reçu. Les inscriptions au périscolaire et à la restauration se font obligatoirement pour le trimestre. Toute demande de modification doit se faire par écrit.

En vous remerciant pour la confiance que vous nous faites l'honneur de nous accorder.

Je vous assure de mon entier dévouement.

Mme Sophie Dreyfus - Chef d'établissement